

# **Assemblée générale du Contrat de Rivière Semois-Chiers**

## **06 février 2018**

**Travaux d'entretien sur les cours d'eau de 2ième catégorie et de 3ième catégorie (Supracommunalité) et travaux extraordinaires.**

**Ir Vincent ADAM**

**Gestionnaire Sous Bassins  
Hydrographiques Semois et Chiers**

# **Travaux d'entretien sur les cours d'eau de 2ième catégorie et de 3ième catégorie (Supracommunalité) et travaux extraordinaires.**

## **Virton, le 06 février 2018**

- **Rappel législatif**
  - Loi du 28/12/1967 – loi relative aux cours d'eau non navigables
  - Travaux ordinaires de curage, d'entretien et de réparation
    - Art. 6. Au sens de la présente loi, on entend par :  
le dragage du cours d'eau jusqu'au plafond ferme;  
l'arrachage et l'enlèvement des racines, branches, joncs, roseaux, plantes et tous autres objets étrangers qui se trouvent dans le cours d'eau et leur dépôt sur les rives;  
l'enlèvement des dépôts qui se forment sur les rives convexes du cours d'eau et sur les saillies;  
le curage des passages du cours d'eau sous les ponts et dans les parties voûtées;  
la réparation des rives affaissées, au moyen de piquets, de clayonnages et autres matériaux;  
l'enlèvement des buissons et arbustes lorsqu'ils entravent l'écoulement de l'eau;  
la réparation et le renforcement des digues qui existent le long du cours d'eau et l'enlèvement de tout ce qui s'y trouve, pour autant que cela puisse gêner l'écoulement de l'eau, que ces digues appartiennent à des personnes de droit privé ou public;  
l'entretien, la réparation et les mesures propres à assurer le fonctionnement normal des stations de pompage qui se trouvent sur les cours d'eau, que celles-ci appartiennent à des personnes de droit privé ou public.

# **Travaux d'entretien sur les cours d'eau de 2ième catégorie et de 3ième catégorie (Supracommunalité) et travaux extraordinaires.**

## **Virton, le 06 février 2018**

- **Rappel législatif**

- Loi du 28/12/1967 – loi relative aux cours d'eau non navigables
- Travaux Ordinaires de curage, d'Entretien et de Réparation

- Art. 7.

§ 1er. Les travaux de curage, d'entretien et de réparation à faire aux cours d'eau de la première catégorie sont exécutés par l'Etat, conformément aux délais et modalités préalablement déterminés par le Ministre de l'Agriculture.

§ 2. Les travaux de curage, d'entretien et de réparation à faire aux cours d'eau de la deuxième catégorie sont exécutés par la province sur le territoire de laquelle ces cours d'eau sont situés.

Lorsque ces travaux concernent un cours d'eau ou partie de cours d'eau qui forme la limite entre deux provinces, le Ministre de l'Agriculture désigne la province qui sera chargée de leur exécution.

§ 3. Les travaux de curage, d'entretien et de réparation à faire aux cours d'eau de la troisième catégorie sont exécutés, sous le contrôle de la province, par la commune sur le territoire de laquelle ces cours d'eau sont situés.

§ 4. Les travaux visés aux §§ 2 et 3 doivent être exécutés conformément aux dispositions du règlement provincial sur les cours d'eau non navigables. Ce règlement doit régler les modalités d'exécution et notamment les délais à respecter; il doit également prévoir une visite annuelle des cours d'eau de la deuxième et de la troisième catégorie, aux fins de déterminer les travaux qui devront être exécutés au cours de la période de douze mois qui suit cette visite.

# **Travaux d'entretien sur les cours d'eau de 2ième catégorie et de 3ième catégorie (Supracommunalité) et travaux extraordinaires.**

## **Virton, le 06 février 2018**

- **Rappel législatif**

- Loi du 28/12/1967 – loi relative aux cours d'eau non navigables
- Travaux Extraordinaires d'amélioration ou de modification
  - Art. 10. § 1er. Au sens de la présente loi, on entend par :
    - Travaux extraordinaires d'amélioration : tous travaux tels qu'approfondissement, élargissement, rectification et généralement toutes modifications du lit ou du tracé du cours d'eau ou des ouvrages d'art y établis, visant à améliorer d'une façon notable l'écoulement des eaux;
    - Travaux extraordinaires de modification : tous autres travaux modifiant le lit ou le tracé du lit ou des ouvrages d'art y établis qui sans nuire à l'écoulement des eaux, ne visent pas à améliorer celui-ci.

**Travaux d'entretien sur les cours d'eau de 2<sup>ème</sup> catégorie et de 3<sup>ème</sup> catégorie (Supracommunalité) et travaux extraordinaires.**  
**Virton, le 06 février 2018**

- Travaux ordinaires de curage, d'entretien et de réparation
  - Bail d'entretien 2016 des cours d'eau de 2<sup>ème</sup> catégorie : chapitre Semois-Chiers.
- Exécution 2016 – 2017
  - Respect de la période de nidification: 31/08 au 31/03
  - Respect des diverses périodes piscicoles
  - Accessibilité et praticabilité des sites
  - Hydromorphologie



**Travaux d'entretien sur les cours d'eau de 2<sup>ème</sup> catégorie et de 3<sup>ème</sup> catégorie (Supracommunalité) et travaux extraordinaires.**  
**Virton, le 06 février 2018**

- Travaux ordinaires de curage, d'entretien et de réparation
  - Bail d'entretien 2016 des cours d'eau de 2<sup>ème</sup> catégorie : chapitre Semois-Chiers: Ruisseau de Longlier à Neufchâteau – La Charnô





# Travaux d'entretien sur les cours d'eau de 2<sup>ième</sup> catégorie et de 3<sup>ième</sup> catégorie (Supracommunalité) et travaux extraordinaires. Virton, le 06 février 2018

- Travaux ordinaires de curage, d'entretien et de réparation
  - Bail d'entretien 2016 des cours d'eau de 2<sup>ième</sup> catégorie : chapitre Semois-Chiers: Ruisseau de Lamouline à Lamouline



## Travaux d'entretien sur les cours d'eau de 2<sup>ième</sup> catégorie et de 3<sup>ième</sup> catégorie (Supracommunalité) et travaux extraordinaires.

Virton, le 06 février 2018

- Travaux ordinaires de curage, d'entretien et de réparation
  - Bail d'entretien 2016 des cours d'eau de 2<sup>ième</sup> catégorie : chapitre Semois-Chiers: La Batte à Musson





## Travaux d'entretien sur les cours d'eau de 2<sup>ième</sup> catégorie et de 3<sup>ième</sup> catégorie (Supracommunalité) et travaux extraordinaires.

Virton, le 06 février 2018

- Travaux ordinaires de curage, d'entretien et de réparation
  - Bail d'entretien 2016 des cours d'eau de 2<sup>ième</sup> catégorie : chapitre Semois-Chiers: La Batte à Musson – Hydromorphologie



## Travaux d'entretien sur les cours d'eau de 2<sup>ième</sup> catégorie et de 3<sup>ième</sup> catégorie (Supracommunalité) et travaux extraordinaires.

Virton, le 06 février 2018

- Travaux ordinaires de curage, d'entretien et de réparation
  - Bail d'entretien 2016 des cours d'eau de 2<sup>ième</sup> catégorie : chapitre Semois-Chiers: La Batte à Musson – Hydromorphologie





## Travaux d'entretien sur les cours d'eau de 2<sup>ième</sup> catégorie et de 3<sup>ième</sup> catégorie (Supracommunalité) et travaux extraordinaires.

Virton, le 06 février 2018

- Travaux ordinaires de curage, d'entretien et de réparation
  - Bail d'entretien des cours d'eau de 2<sup>ième</sup> catégorie : Hydromorphologie
  - « caches à poissons » - Le Ton à Bakèse





## Travaux d'entretien sur les cours d'eau de 2<sup>ième</sup> catégorie et de 3<sup>ième</sup> catégorie (Supracommunalité) et travaux extraordinaires.

Virton, le 06 février 2018

- Travaux ordinaires de curage, d'entretien et de réparation
  - Bail d'entretien des cours d'eau de 2<sup>ième</sup> catégorie : Hydromorphologie
  - « caches à poissons » - Le Ton à Bakèse



## Travaux d'entretien sur les cours d'eau de 2<sup>ième</sup> catégorie et de 3<sup>ième</sup> catégorie (Supracommunalité) et travaux extraordinaires.

Virton, le 06 février 2018

- Travaux ordinaires de curage, d'entretien et de réparation
  - Bail d'entretien des cours d'eau de 2<sup>ième</sup> catégorie : Travaux cantonniers provinciaux – ruisseau du Laclaireau à Ethe Virton





## Travaux d'entretien sur les cours d'eau de 2ième catégorie et de 3ième catégorie (Supracommunalité) et travaux extraordinaires.

Virton, le 06 février 2018

- Travaux ordinaires de curage, d'entretien et de réparation
  - Travaux cantonniers provinciaux – ruisseau du Laclaireau à Ethe Virton

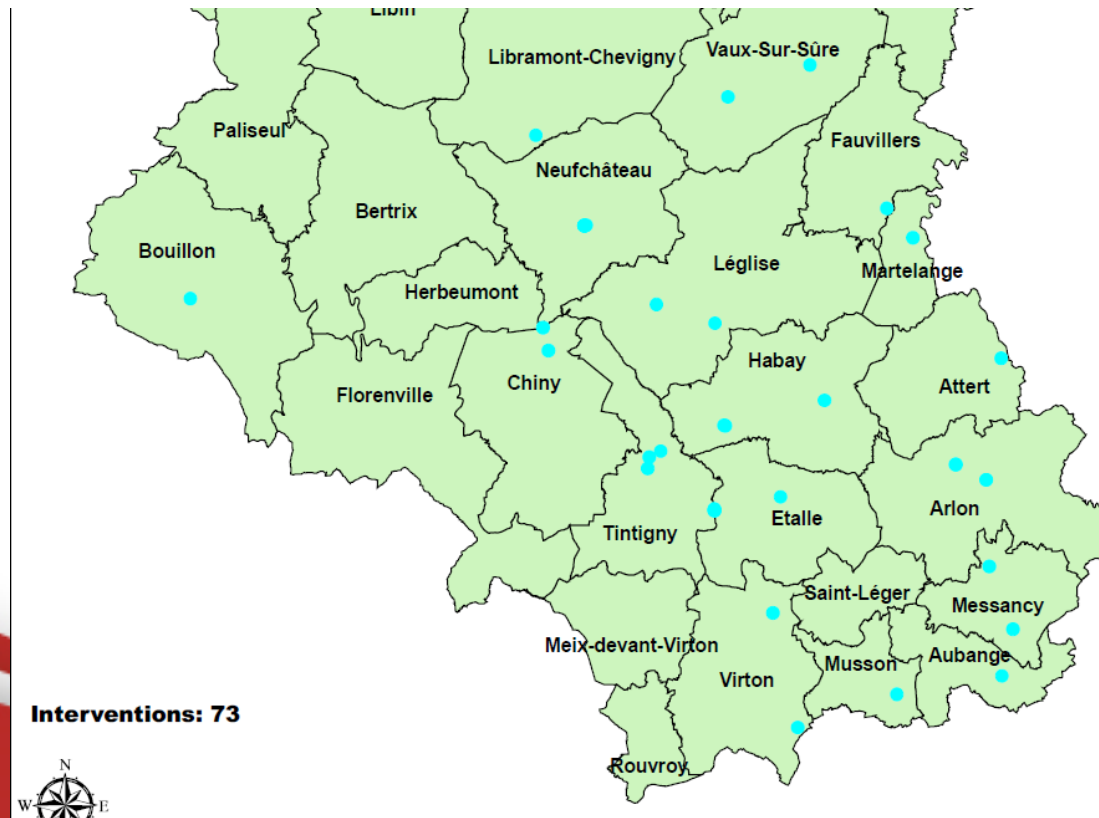




# Travaux d'entretien sur les cours d'eau de 2ième catégorie et de 3ième catégorie (Supracommunalité) et travaux extraordinaires.

## Virton, le 06 février 2018

- Travaux ordinaires de curage, d'entretien et de réparation
  - Travaux cantonniers provinciaux : 2017
    - 36 interventions sur le SBH Semois
    - 9 interventions sur le SBH Chiers



## **Travaux d'entretien sur les cours d'eau de 2ième catégorie et de 3ième catégorie (Supracommunalité) et travaux extraordinaires.**

**Virton, le 06 février 2018**

- Travaux ordinaires de curage, d'entretien et de réparation
  - Cours d'eau communaux
  - Projet pilote de Supracommunalité 'gestion des cours d'eau':
    - Proposé par les conseillers provinciaux lors de la Commission provinciale de février 2016
    - Inventaire par commune des problèmes hydrauliques sur les cours d'eau de 3ième catégorie
    - Objectif: veiller au bon écoulement des eaux pour limiter les inondations
    - Conformément à la loi du 28/12/1967 et l'AR du 05 août 1970
    - Réalisé par le Service des cours d'eau de la Province de Luxembourg
    - Concentré essentiellement sur les villages et voiries (protection des personnes)
    - Attention particulière à la gestion de la ripisylve, à la stabilité des berges et au retrait des embâcles.



# **Travaux d'entretien sur les cours d'eau de 2<sup>ème</sup> catégorie et de 3<sup>ème</sup> catégorie (Supracommunalité) et travaux extraordinaires.**

## **Virton, le 06 février 2018**

- Travaux ordinaires de curage, d'entretien et de réparation
  - Cours d'eau communaux
    - Projet pilote de Supracommunalité 'gestion des cours d'eau':
      - Inventorier toutes les communes sur une période de 3 ans (2016, 2017 et 2018)
      - Déterminer les travaux à réaliser au niveau des cours d'eau
      - Travaux à réaliser:
        - » Par la commune elle-même (ou un tiers)
        - » Création d'une convention de coopération public-public et incorporer ces travaux (à charge communale) dans un bail d'entretien des CE de 2<sup>ème</sup> catégorie: chapitre Semois-Chiers.
        - » Par la désignation d'un auteur de projet

## **Travaux d'entretien sur les cours d'eau de 2<sup>ième</sup> catégorie et de 3<sup>ième</sup> catégorie (Supracommunalité) et travaux extraordinaires.**

**Virton, le 06 février 2018**

- Travaux ordinaires de curage, d'entretien et de réparation
  - Cours d'eau communaux
    - Travaux réalisés ou à réaliser:
      - » Par la commune elle-même (ou un tiers)
        - Virton, Herbeumont, Bertrix, Habay, Arlon, Tintigny,....
      - » Via la réation d'une convention de coopération public-public et incorporer ces travaux (à charge communale) dans un bail d'entretien des CE de 2<sup>ième</sup> catégorie: chapitre Semois-Chiers.
        - Arlon, Léglise, Habay, Etalle, ...
        - À venir: Florenville, Arlon, ...
      - » Suite à une désignation d'auteur de projet (PL)
        - Saint-Léger, Messancy, Arlon, ...

## **Travaux d'entretien sur les cours d'eau de 2ième catégorie et de 3ième catégorie (Supracommunalité) et travaux extraordinaires.**

### **Virton, le 06 février 2018**

- Travaux ordinaires de curage, d'entretien et de réparation
  - Cours d'eau communaux
    - ex: Arlon, ruisseau de Flodenbourg à Sesselich – remise à gabarit et protection d'un collecteur – stabilisation des berges





**Travaux d'entretien sur les cours d'eau de 2ième catégorie et de 3ième catégorie (Supracommunalité) et travaux extraordinaires.**  
**Virton, le 06 février 2018**

- Travaux Extraordinaires d'amélioration ou de modification
  - Loi du 28/12/1967 – loi relative aux cours d'eau non navigables
    - Art. 10. § 1er. Au sens de la présente loi, on entend par :
      - Travaux extraordinaires d'amélioration : tous travaux tels qu'approfondissement, élargissement, rectification et généralement toutes modifications du lit ou du tracé du cours d'eau ou des ouvrages d'art y établis, visant à améliorer d'une façon notable l'écoulement des eaux;
      - Travaux extraordinaires de modification : tous autres travaux modifiant le lit ou le tracé du lit ou des ouvrages d'art y établis qui sans nuire à l'écoulement des eaux, ne visent pas à améliorer celui-ci.

## Travaux d'entretien sur les cours d'eau de 2<sup>ème</sup> catégorie et de 3<sup>ème</sup> catégorie (Supracommunalité) et travaux extraordinaires.

Virton, le 06 février 2018

- Le Ton (2<sup>ème</sup> catégorie) à Saint Léger: remplacements des voûtements du Marache: maîtrise d'ouvrage → commune de Saint-léger - Avant





**Travaux d'entretien sur les cours d'eau de 2<sup>ième</sup> catégorie et de 3<sup>ième</sup> catégorie (Supracommunalité) et travaux extraordinaires.**  
**Virton, le 06 février 2018**

- Le Ton (2<sup>ième</sup> catégorie) à Saint Léger: remplacements des voûtements du Marache: maîtrise d'ouvrage → commune de Saint-léger - Avant





**Travaux d'entretien sur les cours d'eau de 2<sup>ième</sup> catégorie et de 3<sup>ième</sup> catégorie (Supracommunalité) et travaux extraordinaires.  
Virton, le 06 février 2018**

- Le Ton (2<sup>ième</sup> catégorie) à Saint Léger: remplacements des voûtements du Marache: maîtrise d'ouvrage → commune de Saint-léger – Pendant les travaux



## Travaux d'entretien sur les cours d'eau de 2<sup>ième</sup> catégorie et de 3<sup>ième</sup> catégorie (Supracommunalité) et travaux extraordinaires.

Virton, le 06 février 2018

- Le Ton (2<sup>ième</sup> catégorie) à Saint Léger: remplacements des voûtements du Marache: maîtrise d'ouvrage → commune de Saint-léger – Pendant les travaux



**Travaux d'entretien sur les cours d'eau de 2<sup>ième</sup> catégorie et de 3<sup>ième</sup> catégorie (Supracommunalité) et travaux extraordinaires.**  
**Virton, le 06 février 2018**

- Le Ton (2<sup>ième</sup> catégorie) à Saint Léger: remplacements des voûtements du Marache: maîtrise d'ouvrage → commune de Saint-léger – Pendant les travaux





# Travaux d'entretien sur les cours d'eau de 2<sup>ème</sup> catégorie et de 3<sup>ème</sup> catégorie (Supracommunalité) et travaux extraordinaires. Virton, le 06 février 2018

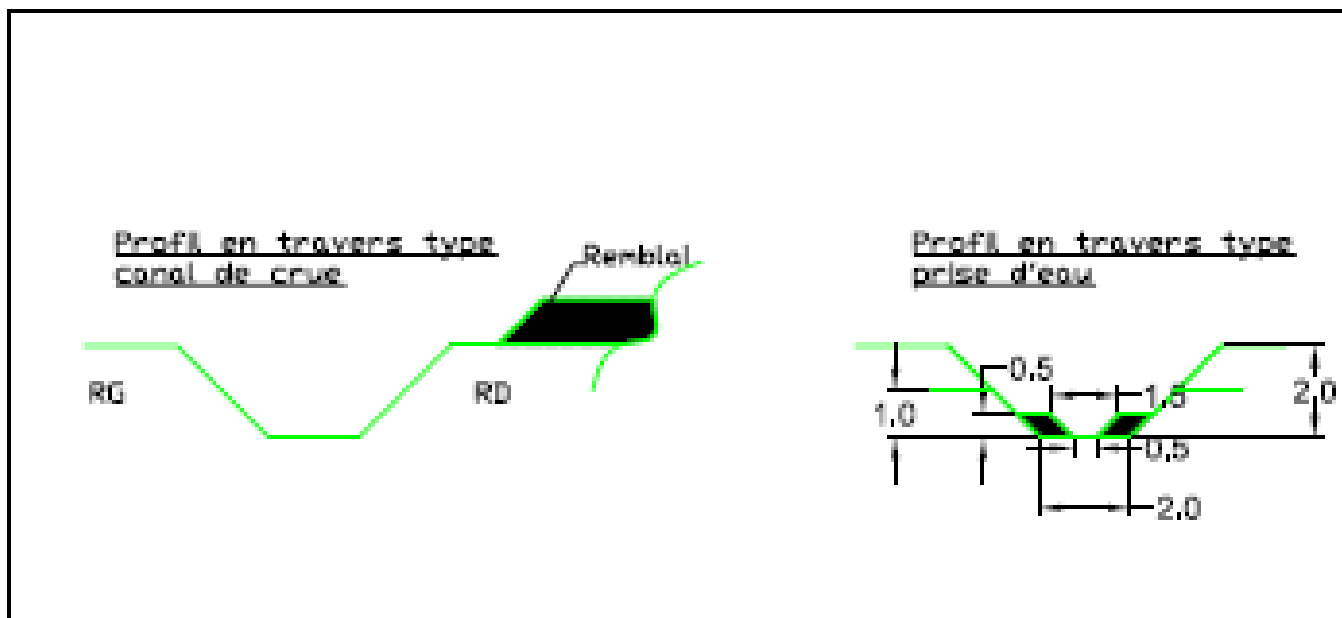
- Le Ton (2<sup>ème</sup> catégorie) à Saint Léger: Création d'un chenal de crue - Commune et Province
  - En amont de la STEP
  - Continuité hydraulique
  - Gestion des flux hydrauliques
  - Capacité hydraulique :  $1,5 \text{ m}^3/\text{s}$
  - Etude en cours de finalisation



## Travaux d'entretien sur les cours d'eau de 2<sup>ème</sup> catégorie et de 3<sup>ème</sup> catégorie (Supracommunalité) et travaux extraordinaires.

Virton, le 06 février 2018

- Le Ton (2<sup>ème</sup> catégorie) à Saint Léger: Création d'un chenal de crue - Commune et Province



**Travaux d'entretien sur les cours d'eau de 2<sup>ième</sup> catégorie et de 3<sup>ième</sup> catégorie (Supracommunalité) et travaux extraordinaires.  
Virton, le 06 février 2018**

- Le Ton (2<sup>ième</sup> catégorie) à Saint Léger: Création d'un chenal de crue - Commune et Province





**Travaux d'entretien sur les cours d'eau de 2<sup>ième</sup> catégorie et de 3<sup>ième</sup> catégorie (Supracommunalité) et travaux extraordinaires.  
Virton, le 06 février 2018**

- Le Ton (2<sup>ième</sup> catégorie) à Saint Léger: Création d'un chenal de crue - Commune et Province



**Travaux d'entretien sur les cours d'eau de 2<sup>ième</sup> catégorie et de 3<sup>ième</sup> catégorie (Supracommunalité) et travaux extraordinaires.**  
**Virton, le 06 février 2018**

- Ruisseau de Léglise (2<sup>ième</sup> catégorie) à Léglise: Création d'un chenal de crue - Province
  - En aval du centre de Léglise
  - Son rôle est de délester le ruisseau de Léglise par rapport au frein hydraulique formé avec la confluence du ruisseau de Léglise et du ruisseau de Hawa
  - PU octroyé
  - Capacité hydraulique chenal de crue : 2,40 m<sup>3</sup>/s

## Travaux d'entretien sur les cours d'eau de 2<sup>ème</sup> catégorie et de 3<sup>ème</sup> catégorie (Supracommunalité) et travaux extraordinaires.

Virton, le 06 février 2018

- Ruisseau de Léglise (2<sup>ème</sup> catégorie) à Léglise: Création d'un chenal de crue - Province

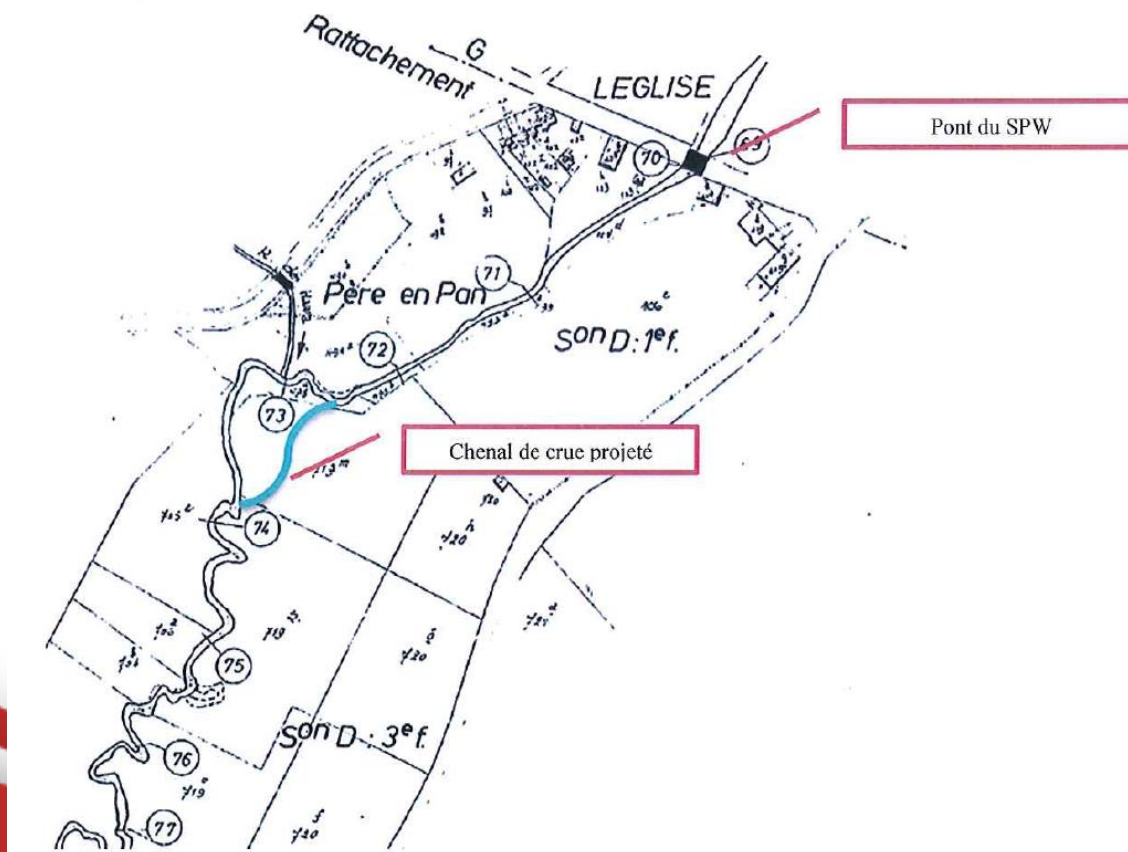




## Travaux d'entretien sur les cours d'eau de 2<sup>ème</sup> catégorie et de 3<sup>ème</sup> catégorie (Supracommunalité) et travaux extraordinaires.

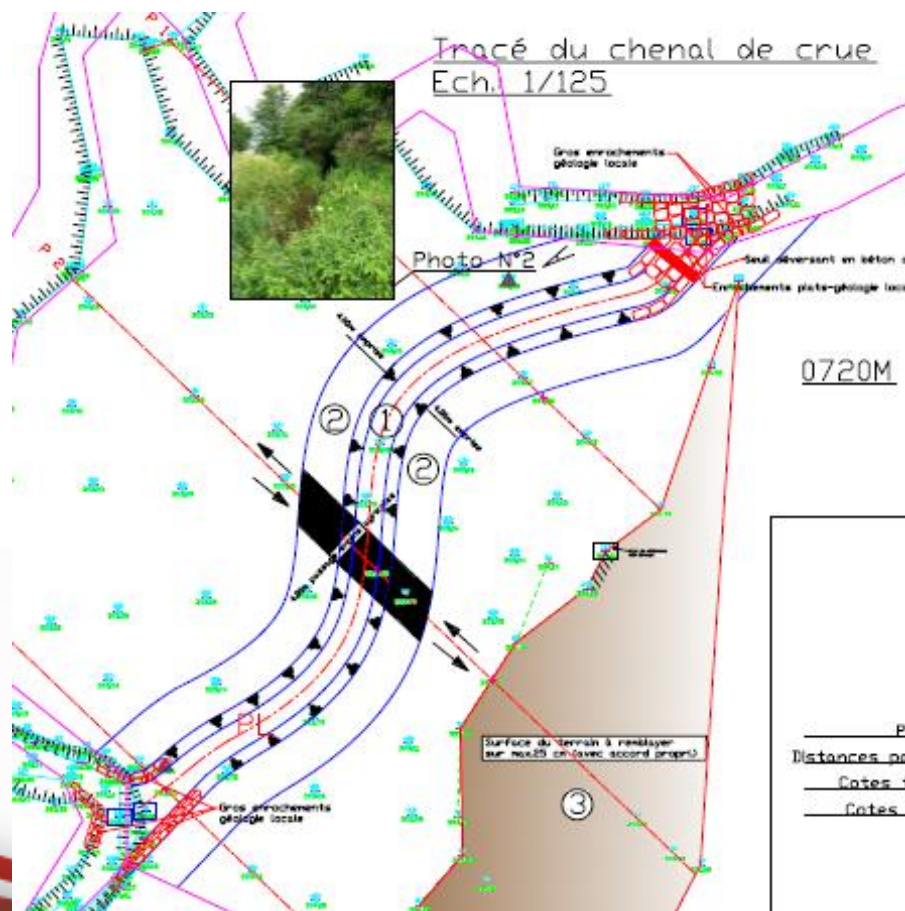
Virton, le 06 février 2018

- Ruisseau de Léglise (2<sup>ème</sup> catégorie) à Léglise: Création d'un chenal de crue - Province



# Travaux d'entretien sur les cours d'eau de 2<sup>ème</sup> catégorie et de 3<sup>ème</sup> catégorie (Supracommunalité) et travaux extraordinaires. Virton, le 06 février 2018

- Ruisseau de Léglise (2<sup>ème</sup> catégorie) à Léglise: Création d'un chenal de crue - Province

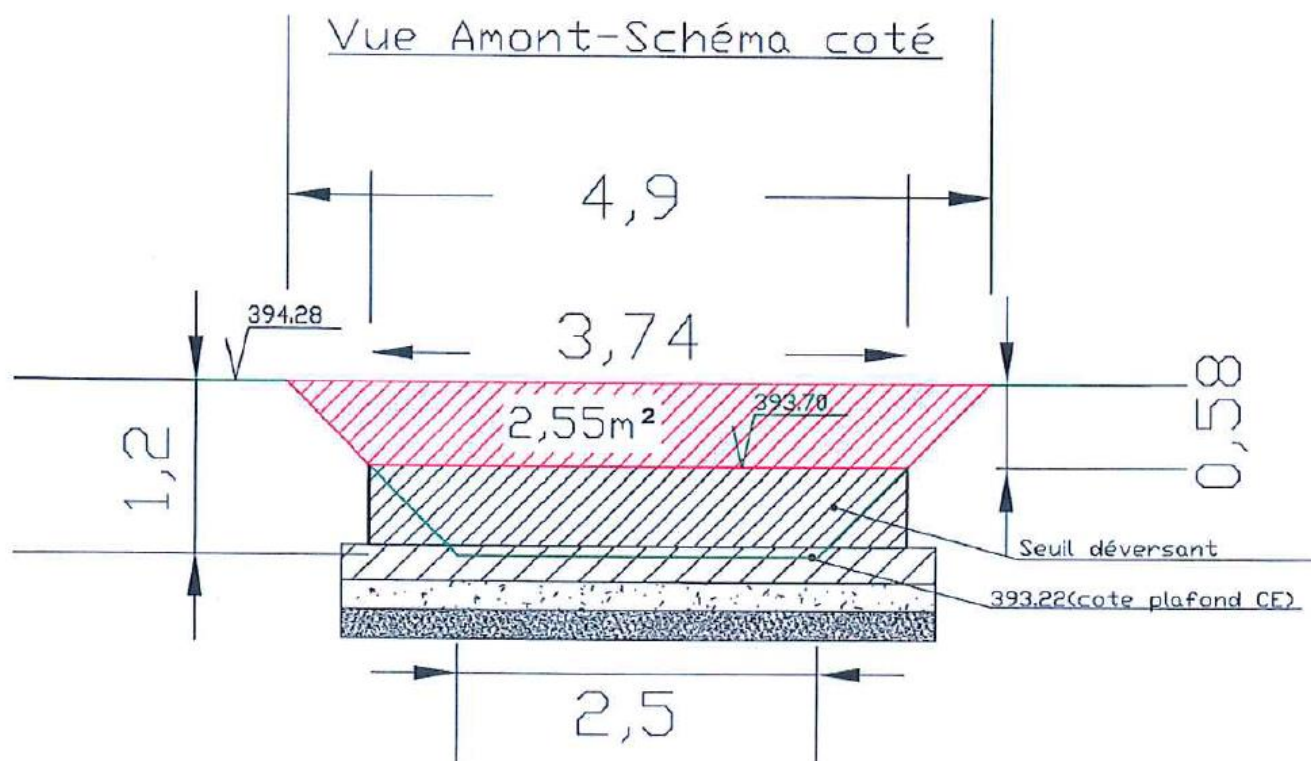


# Travaux d'entretien sur les cours d'eau de 2<sup>ème</sup> catégorie et de 3<sup>ème</sup> catégorie (Supracommunalité) et travaux extraordinaires.

Virton, le 06 février 2018

- Ruisseau de Léglise (2<sup>ème</sup> catégorie) à Léglise: Création d'un chenal de crue - Province

Ruisseau de Léglise-Chenal de crue





**Travaux d'entretien sur les cours d'eau de 2ième catégorie et de 3ième catégorie (Supracommunalité) et travaux extraordinaires.  
Virton, le 06 février 2018**

- Merci pour votre attention.

